



COMMUNE DE MOURMELON LE PETIT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 JANVIER 2024

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 7
Nombre de membres ayant délibéré : 7

Séance à 18h30

Sous la Présidence de M. René MAIZIERES, Maire

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 janvier à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de MOURMELON LE PETIT, régulièrement convoqué le 10 janvier 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle C de la Salle Pomme d'Or, sous la Présidence de M. René MAIZIERES, Maire.

Présents : Mme Régine BROUARD – M. Denis PAUL – Mme Marie-Claude SIMON – Mme Jean-Louis MICHALOWICZ– Mme Marie ESPANET - Mme Sophie JOANNES-AUBERT.

Absents excusés : M. Daniel BOE – Mme Christine PRAME– Mme Caroline LEGROS – M. Kévin DUCREUX – Mme Annick DUSSAULX –M. Christophe SIMONIN.

Mme Sophie JOANNES-AUBERT est élue secrétaire de séance.

Délibération n° 2024-03 : Délégation spéciale

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la Loi autorise le paiement des factures d'investissement avant le vote du Budget Primitif de l'année en cours dans la limite de 25% des dépenses d'investissement de l'année 2023.

Le Conseil Municipal doit délibérer pour autoriser le trésorier municipal à procéder à la prise en charge et au règlement des mandats d'investissement ci-dessous détaillés, qui lui seront transmis avant le vote du Budget Primitif 2024.

Ces crédits seront inscrits au budget 2024.

ARTICLES	FRS /LIBELLE	DEPENSES
2041814	SIEM : changement en LED	31 966.35 €
2131	SAGELEC : toilettes publiques	35 146.80 €
	TOTAL	67 113.15 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire et autorise le trésorier à régler les différents mandats d'investissement ci-dessus détaillés, qui lui seront adressés avant le vote du Budget Primitif 2024 dans les conditions décrites précédemment.

Fait à MOURMELON LE PETIT 18 Janvier 2024

Le Maire
René MAIZIERES



Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture
Le 18 janvier 2024
Et de la publication, le 18 janvier 2024
Le Maire
René MAIZIERES